

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS.....	6432
Délibération n° 2018-10-15-2-1 : Changement de dénomination de l'université « La Rochelle Université »	6432
Délibération n° 2018-10-15-3-1 : Budget rectificatif (BR) 2018.....	6432
Délibération n° 2018-10-15-3-2 : Tarifs du séminaire des nouveaux directeurs de l'IUT.....	6454
Délibération n° 2018-10-15-3-3 : Tarifs de la soirée des personnels pour les 50 ans de l'IUT de La Rochelle.....	6454
Délibération n° 2018-10-15-3-4 : Modification de la structure budgétaire de l'université : création d'un centre de responsabilité budgétaire (CRB) « Projets transversaux ».....	6455
Délibération n° 2018-10-15-4-1 : Bilan social 2017.....	6455
Délibération n° 2018-10-15-5-1 : Modification des statuts de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (Flash).....	6455
Délibération n° 2018-10-15-5-3 : Approbation de la convention entre l'Université de La Rochelle et la Préfecture relative à l'accomplissement des formalités de séjour des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur (2018-2021).....	6462
ARRÊTÉS.....	6463
Arrêté n° 2018-401 du 18 septembre 2018 portant attribution d'une subvention à l'association AFEV	6463
Arrêté n° 2018-505 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention Médiation et règlement des conflits.....	6463
Arrêté n° 2018-506 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit.....	6464
Arrêté n° 2018-507 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention activités juridiques : assistant juridique.....	6465
Arrêté n° 2018-508 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens	6466
Arrêté n° 2018-509 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise.....	6466
Arrêté n° 2018-511 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures.....	6467
Arrêté n° 2018-512 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public.....	6468
Arrêté n° 2018-513 du 10 octobre 2018 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et de la première année du master du domaine droit, économie, gestion, mention Droit	6469
Arrêté n° 2018-514 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention consultant en organisation et management.....	6470

Arrêté n° 2018-515 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention marketing digital.....	6471
Arrêté n° 2018-516 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion parcours général et parcours Finance, banque, assurance.....	6471
Arrêté n° 2018-517 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques.....	6472
Arrêté n° 2018-518 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du master du domaine droit, économie, gestion mention science pour l'environnement parcours management environnemental	6473
Arrêté n° 2018-519 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention Tourisme.....	6473
Arrêté n° 2018-520 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises.....	6474
Arrêté n° 2018-521 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente.....	6475
Arrêté n° 2018-522 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information.....	6476
Arrêté n° 2018-523 du 10 octobre 2018 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master première année du domaine droit, économie, gestion mention gestion...	6476

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2018-10-15-2-1 : Changement de dénomination de l'université « La Rochelle Université »

Séance du 15 octobre 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3, D. 711-1,
Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 711-1 et R. 712-6,
Vu le décret n° 93-77 du 20 janvier 1993 portant création et organisation provisoire de l'université de La Rochelle,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle, notamment son préambule,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions,

APPROUVE le changement de dénomination de l'université de La Rochelle pour « La Rochelle Université ». Ce changement se mettra en place progressivement dans la perspective de la communication relative à la rentrée universitaire 2019-2020.

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2018-10-15-3-1 : Budget rectificatif (BR) 2018

Séance du 15 octobre 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et R. 719-66,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

APPROUVE le budget rectificatif (BR) 2018, présenté dans les documents annexés à la présente délibération,

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Tableau 1 a : Autorisations d'emplois (1/3)
POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (=a+b)	Unité
Autorisation d'emplois rémunérés par l'établissement				ETP
Autorisation d'emplois rémunérés par l'établissement	695,69	219,13	914,82	ETPT

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ETABLISSEMENT		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETP	ETPT	masse salariale
	ETP	ETPT	masse salariale	ETP	ETPT	masse salariale			
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETABLISSEMENT (1 + 2 + 3)	-	695,69	51 124 331,77 €	-	219,13	8 124 113,28 €	-	914,8	59 248 445 €
1 - TITULAIRES	-	586,1	47 021 420,58 €	-	-	- €	-	586,1	47 021 421 €
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'établissement et <u>actes de gestion, dont CAP</u> , déconcentrés dans l'établissement)		586,1	47 021 420,58 €	-	-	- €	-	586,1	47 021 420,6
* Titulaires Etablissement (corps propre)	-	-	- €	-	-	- €	-	-	- €
- en fonction dans l'établissement :	-	-	- €	-	-	- €	-	-	- €
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps établissement (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement)	-	-	- €	-	-	- €	-	-	- €
. Titulaires de l'établissement (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement)	-	-	- €	-	-	- €	-	-	- €
- en fonction dans une autre personne morale :	-	-	- €	-	-	- €	-	-	- €
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD sortantes non remboursées	-	-	- €	-	-	- €	-	-	- €
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement- MAD sortantes remboursées	-	-	- €	-	-	- €	-	-	- €

Tableau 1 a : Autorisations d'emplois (2/3)

2 - NON TITULAIRES	-	109,5	4 102 911,20 €	-	219,0	8 122 179,82 €
* Non titulaires de droit public	-	109,5	4 102 911,20 €	-	216,1	8 080 598,90 €
- en fonction dans l'établissement :	-	109,5	4 102 911,20 €	-	216,1	8 080 598,90 €
. Contractuels sous statut (contractuels qui relèvent d'un statut particulier en vertu de textes d'application qui leur sont propres (exemple : les contractuels de la Banque de France) :	-	-	- €	-	-	- €
øCDI	-	-	- €	-	-	- €
øCDD	-	-	- €	-	-	- €
. Contractuels hors statut (contractuels de droit public ou privé, qui ne relèvent d'aucune disposition particulière autre que le droit de la fonction publique ou le code du travail) :	-	109,54	4 102 911,20 €	-	216,1	8 080 598,90 €
øCDI	-	6,73	297 128,36 €	-	15,2	485 593,13 €
øCDD	-	102,81	3 805 782,84 €	-	201,0	7 595 005,76 €
. Titulaires État détachés sur contrat auprès de l'établissement (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement)	-	-	- €	-	-	- €
- en fonction dans une autre personne morale :	-	-	- €	-	-	- €
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD <u>non</u> remboursées	-	-	- €	-	-	- €
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD remboursées	-	-	- €	-	-	- €
* Non titulaires de droit privé	-	-	- €	-	2,83	41 580,93 €
- en fonction dans l'établissement :	-	-	- €	-	2,83	41 580,93 €
øCDI	-	-	- €	-	-	- €
øCDD	-	-	- €	-	2,83	41 580,93 €
- en fonction dans une autre personne morale	-	-	- €	-	-	- €
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD <u>non</u> remboursées	-	-	- €	-	-	- €
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'établissement - MAD remboursées	-	-	- €	-	-	- €

-	328,5	12 225 091 €
-	325,7	12 225 091 €
-	325,7	12 183 510,10 €
-	-	- €
-	-	- €
-	-	- €
-	325,7	12 183 510,10 €
-	21,9	782 721,49 €
-	303,8	11 400 788,61 €
-	-	- €
-	-	- €
-	2,83	41 580,93 €
-	2,83	41 580,93 €
-	-	- €
-	2,83	41 580,93 €

Tableau 1 a : Autorisations d'emplois (3/3)

3 - CONTRATS AIDES					0,17	1 933,46
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)						
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT						
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'établissement et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'établissement et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l' État mis à disposition de l'établissement et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'établissement et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D' AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES						
* Agents mis à disposition de l'établissement et non remboursés à la collectivité ou organisme						
* Agents mis à disposition de l'établissement et remboursés à la collectivité ou organisme						

[illegible]

Tableau n°1B (à remplir et transmettre au recteur, et à annexer aux prochaines décisions budgétaires modificatives)
Tableau des emplois présenté par l'établissement cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	329,37		329,37
		CDI	3,00	1,00	4,00
	Non permanents	CDD	71,80	48,42	120,22
		S/total EC		404,17	49,42
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATSS	Permanents	Titulaires	256,78		256,78
		CDI	3,73	14,17	17,90
	Non permanents	CDD	31,00	155,55	186,55
		S/total Biatss		291,51	169,72
Totaux			695,69	219,13	914,82
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			749	(5)	Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						
	Montants					
	AE			CP		
	Compte financier 2017	BI2018	BR2018	Compte financier 2017	BI2018	BR2018
Personnel	57 984 333 €	64 046 181 €	61 362 631 €	57 987 901 €	64 046 181 €	61 362 631 €
dont contributions employeur au CAS Pension			16 700 596 €			16 700 596 €
Fonctionnement	11 103 256 €	16 464 130 €	16 650 619 €	9 299 627 €	16 464 130 €	15 976 023 €
Intervention	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	3 163 565 €	9 764 205 €	6 312 200 €	1 925 296 €	10 128 964 €	5 782 178 €
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	72 251 154 €	90 274 516 €	84 325 450 €	69 212 824 €	90 639 275 €	83 120 832 €
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)						

RECETTES			
Montants			
Compte financier 2017	BI2018	BR 2018	
66 183 263 €	76 272 941 €	71 699 657 €	Recettes globalisées
59 349 975 €	59 329 767 €	59 714 326 €	Subvention pour charges de service public
717 861 €	540 224 €	627 191 €	Autres financements de l'Etat
0 €	0 €	0 €	Fiscalité affectée
1 666 900 €	9 282 966 €	5 819 434 €	Autres financements publics
4 448 527 €	7 119 984 €	5 538 705 €	Recettes propres
1 041 256 €	10 716 883 €	9 741 562 €	Recettes fléchées*
70 064 €	805 113 €	95 363 €	Financements de l'Etat fléchés
971 192 €	9 829 831 €	9 580 821 €	Autres financements publics fléchés
0 €	81 939 €	65 379 €	Recettes propres fléchées
67 224 519 €	86 989 823 €	81 441 220 €	TOTAL DES RECETTES (C)
1 988 305 €	3 649 451 €	1 679 613 €	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants						Montants			
	AE			CP						
	Compte financier 2017	BI2018	BR2018	Compte financier 2017	BI2018	BR2018	Compte financier 2017	BI 2018	BR2018	
Personnel					0 €		23 740 €	70 000 €	20 000 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>					0 €					Subvention pour charges de service public
										Autres financements de l'Etat
										Fiscalité affectée
Fonctionnement	6 089 €	98 000 €	48 000 €	5 177 €	98 000 €	48 000 €	23 740 €	70 000 €	20 000 €	Autres financements publics
										Recettes propres
Intervention										
Investissement	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €				Recettes fléchées*
										Financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	6 089 €	100 000 €	50 000 €	5 177 €	100 000 €	50 000 €	23 740 €	70 000 €	20 000 €	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)				18 563 €				30 000 €	30 000 €	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget principal

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants						Montants			
	AE			CP						
	Compte financier 2017	BI2018	BR2018	Compte financier 2017	BI2018	BR2018	Compte financier 2017	BI 2018	BR2018	
Personnel	57 984 333 €	64 046 181 €	61 362 631 €	57 987 901 €	64 046 181 €	61 362 631 €	66 159 523 €	76 202 941 €	71 679 657 €	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	15 380 362 €			15 380 362 €			59 349 975 €	59 329 767 €	59 714 326 €	Subvention pour charges de service public
							717 861 €	540 224 €	627 191 €	Autres financements de l'Etat
							0 €	0 €	0 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	11 097 167 €	16 366 130 €	16 602 619 €	9 294 450 €	16 366 130 €	15 928 023 €	1 666 900 €	9 282 966 €	5 819 434 €	Autres financements publics
							4 424 787 €	7 049 984 €	5 518 705 €	Recettes propres
Intervention										
Investissement	3 163 565 €	9 762 205 €	6 310 200 €	1 925 296 €	10 126 964 €	5 780 178 €	1 041 256 €	10 716 883 €	9 741 562 €	Recettes fléchées*
							70 064 €	805 113 €	95 363 €	Financements de l'Etat fléchés
							971 192 €	9 829 831 €	9 580 821 €	Autres financements publics fléchés
							0 €	81 939 €	65 379 €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	72 245 065 €	90 174 516 €	84 275 450 €	69 207 647 €	90 539 275 €	83 070 832 €	67 200 779 €	86 919 823 €	81 421 220 €	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)							2 006 868 €	3 619 451 €	1 649 613 €	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 4 - EPSCP
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	BI 2018	BR 2018		BI 2018	BR 2018
D2_Solde budgétaire (déficit) *	3 640 451 €	1 679 613 €			
dont solde budgétaire budget principal					
dont solde budgétaire budget du SAIC					
dont solde budgétaire FU					
dont solde budgétaire BAI					
dont solde budgétaire SIE					
(b1)_Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements					
(c1)_Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	818 351 €	200 633 €	###	818 351 €	200 633 €
(e1)_Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	1 650 445 €	-1 541 869 €		1 650 445 €	1 856 133 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	6 118 247 €	338 377 €	et	2 468 796 €	2 056 766 €
(I)_Variation de trésorerie		1 718 389 €	ou	3 649 451 €	
(a) dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	2 342 653 €		ou	385 666 €	(a) dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
(d) dont Abondement sur la trésorerie non fléchée		2 104 055 €	ou	5 992 104 €	(d) dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	3 640 451 €		et	-	1 718 389 €
					TOTAL DES FINANCEMENTS

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5) => Remarque de l'ULR: source tableau 7 et non 5 (avec TVA et autre)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales

FU : fondation universitaire

BAI : budget annexe immobilier

SIE : service inter-établissements

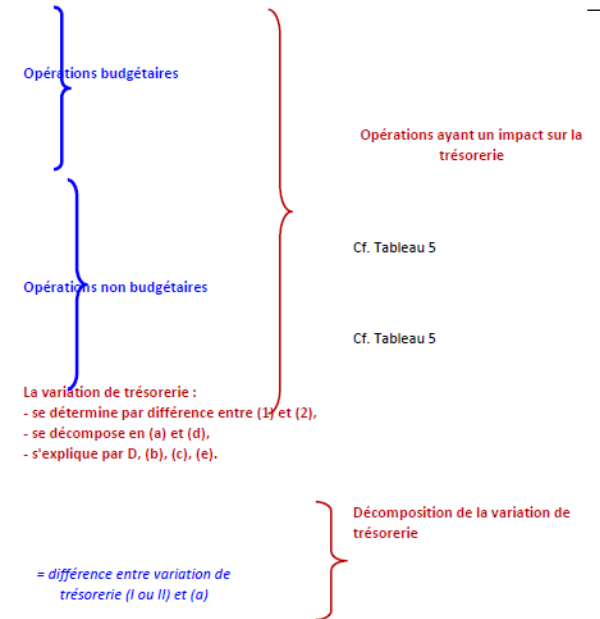


TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Budget agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES				PRODUITS			
	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018		Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Personnel	57 461 784 €	64 016 178 €	61 175 485 €	Subventions de l'Etat	59 440 863 €	62 783 427 €	60 611 058 €
dont charges de pensions civiles*	16 793 161 €	16 730 414 €	0 €	Fiscalité affectée	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 957 170 €	26 051 130 €	25 858 583 €	Autres subventions	7 047 513 €	11 729 033 €	11 610 918 €
				Autres produits	11 558 073 €	15 655 730 €	15 354 023 €
TOTAL DES CHARGES (1)	77 418 954 €	90 067 308 €	87 034 069 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	78 046 449 €	90 168 190 €	87 575 999 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	627 495 €	100 882 €	541 930 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0 €	0 €	0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	78 046 449 €	90 168 190 €	87 575 999 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	78 046 449 €	90 168 190 €	87 575 999 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	627 495 €	100 882 €	541 930 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 928 580 €	9 587 000 €	9 587 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €	0 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0 €	0 €	0 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	0 €	0 €	0 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-7 836 206 €	-8 568 384 €	-8 568 384 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 719 869 €	1 119 498 €	1 560 546 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				RESSOURCES			
	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018		Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Insuffisance d'autofinancement	0 €	0 €	0 €	Capacité d'autofinancement	1 719 869 €	1 119 498 €	1 560 546 €
	0 €			Financement de l'actif par l'Etat	30 301 €	461 263 €	240 444 €
Investissements	2 124 001 €	10 128 964 €	5 857 147 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 078 176 €	7 744 371 €	3 676 178 €
	0 €			Autres ressources	942 180 €	535 327 €	407 082 €
Remboursement des dettes financières	0 €	0 €	0 €	Augmentation des dettes financières	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 124 001 €	10 128 964 €	5 857 147 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 770 526 €	9 860 459 €	5 884 250 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	1 646 525 €	0 €	27 103 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0 €	-268 505 €	0 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	1 646 525 €	-268 505 €	27 103 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	2 686 497 €	3 380 946 €	-1 691 285 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 039 972 €	-3 649 451 €	1 718 388 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	6 995 022 €	5 291 722 €	7 022 125 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 130 917 €	-1 825 870 €	-3 822 202 €
Niveau final de la TRESORERIE	9 125 939 €	7 117 592 €	10 844 327 €

TABLEAU 6 Situation patrimoniale - Budget Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES				PRODUITS			
	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018		Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Personnel				Subventions de l'Etat			
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 266 €	98 000 €	48 000 €	Autres subventions			
				Autres produits	25 975 €	100 000 €	50 000 €
TOTAL DES CHARGES (1)	7 266 €	98 000 €	48 000 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	25 975 €	100 000 €	50 000 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	18 709 €	2 000 €	2 000 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0 €	0 €	0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	25 975 €	100 000 €	50 000 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	25 975 €	100 000 €	50 000 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	18 709 €	2 000 €	2 000 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 187 €		
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-2 234 €		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	17 662 €	2 000 €	2 000 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				RESSOURCES			
	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018		Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Insuffisance d'autofinancement		0 €	0 €	Capacité d'autofinancement	17 662 €	2 000 €	2 000 €
Investissements		2 000 €	2 000 €	Financement de l'actif par l'Etat			
Remboursement des dettes financières				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
				Autres ressources	-18 423 €		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	0 €	2 000 €	2 000 €	Augmentation des dettes financières			
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0 €	0 €	0 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-761 €	2 000 €	2 000 €
				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	761 €	0 €	0 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-761 €	0 €	
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-1 127 €	0 €	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	366 €	0 €	
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	158 450 €	160 111 €	
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 283 €	-60 059 €	
Niveau final de la TRESORERIE	159 733 €	220 170 €	

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Budget principal

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES				PRODUITS			
	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018		Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Personnel	57 461 784 €	64 016 178 €	61 175 485 €	Subventions de l'Etat	59 440 863 €	62 783 427 €	60 611 058 €
dont charges de pensions civiles*	16 793 161 €	16 730 414 €		Fiscalité affectée	0 €		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 949 904 €	25 953 130 €	25 810 583 €	Autres subventions	7 047 513 €	11 729 033 €	11 610 918 €
				Autres produits	11 532 098 €	15 555 730 €	15 304 023 €
TOTAL DES CHARGES (1)	77 411 688 €	89 969 308 €	86 986 069 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	78 020 474 €	90 068 190 €	87 525 999 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	608 786 €	98 882 €	539 930 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0 €	0 €	0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	78 020 474 €	90 068 190 €	87 525 999 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	78 020 474 €	90 068 190 €	87 525 999 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	608 786 €	98 882 €	539 930 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 927 393 €	9 587 000 €	9 587 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 234 €		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-7 836 206 €	-8 568 384 €	-8 568 384 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 702 207 €	1 117 498 €	1 558 546 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018	RESSOURCES	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Insuffisance d'autofinancement		0 €		Capacité d'autofinancement	1 702 207 €	1 117 498 €	1 558 546 €
Investissements	2 124 001 €	10 126 964 €	5 855 147 €	Financement de l'actif par l'État	30 301 €	461 263 €	240 444 €
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 078 176 €	7 744 371 €	3 676 178 €
				Autres ressources	960 603 €	535 327 €	407 082 €
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 124 001 €	10 126 964 €	5 855 147 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 771 287 €	9 858 459 €	5 882 250 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	1 647 286 €	0 €	27 103 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)		268 505 €	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2017	BI 2018	BR 2018
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	1 647 286 €	-268 505 €	
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	2 687 624 €	3 380 946 €	
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 040 338 €	-3 649 451 €	
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	6 836 572 €	5 131 611 €	
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 129 634 €	-1 765 811 €	
Niveau final de la TRÉSORERIE	8 966 206 €	6 897 422 €	

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération Net	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
4EV LAB EDF	144 000	11 893	10 578	-	71 118	71 118	11 893	9 914	-	71 118	71 118	62 304	664
ABCAR	16 200	9 000	8 902	-	7 298	7 298	2 837	8 890	-	7 310	7 310	-	-
AFB VALOBS GUYONNARD	177 784	41 403	36 501	-	46 712	46 712	9 010	35 999	-	46 712	46 712	94 571	501
AIMANT	140 351	-	-	-	54 742	54 742	-	-	-	54 742	54 742	85 609	-
AIRBUS MINI E	17 817	5 780	5 780	-	5 564	5 564	5 780	4 363	-	2 153	17 600	-	6 300
ALLOCATION DOCTORALE - RNA 50 % - ANTOINE MINET	49 000	-	-	-	4 084	4 084	-	-	-	4 084	4 084	44 916	-
ALLOCATION DOCTORALE CD79 RABDEAU JULIETTE (2016-2019)	30 000	18 749	18 812	-	11 188	11 188	18 749	18 812	-	11 188	11 188	-	-
ALLOCATION DOCTORALE CDA (2017-2020) ION ANDENEGUI	90 000	7 500	7 500	-	30 000	30 000	7 500	7 500	-	30 000	30 000	52 500	-
ALLOCATION DOCTORALE CDA (2017-2020) LI CHAOYANG	90 000	7 500	7 536	-	30 100	30 100	7 500	7 536	-	30 100	30 100	52 364	-
ALLOCATION DOCTORALE DGA (2017-2020) COFINANCEMENT - GODRON KEVIN	54 000	4 500	2 931	-	19 000	19 000	4 500	2 931	-	19 000	19 000	31 069	-
ALLOCATION DOCTORALE F. ROGEON RNA - AAP 50%	49 000	-	-	-	4 084	4 084	-	-	-	4 084	4 084	44 916	-
ALLOCATION DOCTORALE LAVALD RNA 50%	49 000	-	-	-	2 723	2 723	-	-	-	2 723	2 723	46 277	-
ALLOCATION DOCTORALE LAVALD UNIMA 50%	49 000	-	-	-	2 723	2 723	-	-	-	2 723	2 723	46 277	-
ALLOCATION DOCTORALE NDIGNE CDA	92 000	-	-	-	7 666	7 666	-	-	-	7 666	7 666	84 334	-
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) ALBERT CELINE	92 000	7 667	7 537	-	30 667	30 667	7 667	7 537	-	30 667	30 667	53 796	-
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) ARRIGHI CELINE	49 000	7 537	7 537	-	32 667	32 667	8 167	7 537	-	32 667	32 667	8 796	-
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) COFINANCEMENT - GODRON KEVIN	54 000	4 500	2 931	-	18 000	18 000	4 500	2 931	-	18 000	18 000	33 069	-
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) FIGUET DENIS	92 000	7 667	7 537	-	30 667	30 667	7 667	7 537	-	30 667	30 667	53 796	-
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) LANGE LEA	92 000	7 667	7 537	-	30 667	30 667	7 667	7 537	-	30 667	30 667	53 796	-
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) LARDEUX FLORIAN	92 000	7 667	7 537	-	30 667	30 667	7 667	7 537	-	30 667	30 667	53 796	-
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) MACHARD ANAIS	92 000	7 667	7 537	-	30 667	30 667	7 667	7 537	-	30 667	30 667	53 796	-
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) MARIET VINCENT	92 000	7 667	7 537	-	30 667	30 667	7 667	7 537	-	30 667	30 667	53 796	-
ALLOCATION DOCTORALE RNA 100% - MELANIE MONDO	98 000	-	-	-	8 167	8 167	-	-	-	8 167	8 167	89 833	-
ALLOCATION DOCTORALE VINCENT - CDA	92 000	-	-	-	7 666	7 666	-	-	-	7 666	7 666	84 334	-
ALLOCATIONS DOCTORALES CD79 ARSOVSKI (2015-2019)	45 000	31 504	31 026	-	13 974	13 974	31 504	31 026	-	13 974	13 974	-	-
ALLOCATIONS DOCTORALES CD79 DUPONT SOPHIE (2016-2019)	30 000	18 749	18 811	-	11 189	11 189	18 749	18 811	-	11 189	11 189	-	-
ALLOCATIONS DOCTORALES CD79 RICHARD (2015-2019)	45 000	31 784	31 306	-	13 216	13 216	31 784	31 306	-	13 216	13 216	478	-
ALLOCATIONS DOCTORALES CDA (2014-2017)	180 000	125 465	124 758	-	50 725	50 725	125 465	124 758	-	50 725	50 725	4 517	-
ALLOCATIONS DOCTORALES CDA (2015-2018)	180 000	127 373	125 450	-	52 627	52 627	127 373	125 450	-	52 627	52 627	1 923	-
ALLOCATIONS DOCTORALES CDA (2016-2019)	180 000	74 997	67 214	-	60 000	60 000	74 997	67 214	-	60 000	60 000	52 786	-
ALLOCATIONS DOCTORALES MESURE TRANSITOIRE	276 000	-	-	-	23 000	23 000	-	-	-	23 000	23 000	253 000	-
ALLOCATIONS DOCTORALES RALPC (2016-2019)	368 000	147 994	148 004	-	122 666	122 666	147 994	148 004	-	122 666	122 666	97 330	-
ALLOCATIONS DOCTORALES RALPC (2016-2019) Cofinancements	335 000	161 461	156 019	-	123 961	123 961	161 461	156 019	-	123 961	123 961	55 000	-
ALLOCATIONS DOCTORALES RPC (2015-2018)	486 750	355 605	353 091	-	133 659	133 659	355 605	353 091	-	133 659	133 659	-	-
ALLOCATIONS DOCTORALES RPC (2015-2018) Cofinancements	206 000	122 040	118 585	-	87 415	87 415	122 040	118 585	-	87 415	87 415	-	-
AMADI	32 490	17 925	15 761	-	16 729	16 729	17 925	15 761	-	16 729	16 729	-	-
AMI 2017 TRANSFORMONS ENSEMBLE LA PEDAGOGIE	54 000	-	1 000	-	43 000	43 000	-	1 000	-	43 000	43 000	10 000	-
ANDRA ROBINEAU	40 279	-	-	-	10 643	10 643	-	-	-	10 643	10 643	29 636	-
ANNEXE 66 (ADEME)	27 317	19 939	13 616	-	5 102	5 102	19 939	13 616	-	5 102	5 102	8 600	-
ANR MAMBA	143 728	28 900	22 218	-	100 309	100 309	28 900	22 218	-	100 309	100 309	21 201	-
ANR PIL - AAP GÉNERIQUE 2017	76 770	-	-	-	3 370	3 370	-	-	-	3 370	3 370	80 141	-
AREP PEYRE	13 601	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 601	-
ARS THESE ABADIE	50 000	12 935	12 935	-	23 827	23 827	12 935	12 935	-	23 827	23 827	13 238	-
ASI ACCOBAMS (O. Van Canneyt)	30 876	-	-	-	10 140	10 140	-	-	-	10 140	10 140	20 636	-
AUDINNI (ANR)	241 038	97 858	96 827	-	51 083	51 083	83 517	97 319	-	51 083	51 083	92 349	-
BATIMENT DURABLE AVE 3 QEI	857 769	72 370	40 243	-	296 020	296 020	13 003	20 364	-	296 020	296 020	521 506	19 979
BATIMENT DURABLE AVE 4 FEDER PEDOBUR	429 827	69 346	2 220	-	223 281	223 281	-	2 019	-	223 281	223 281	204 326	201
BD ETAT 2018 (C. INARD)	55 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 000	-
BEORAIL	175 864	88 563	88 043	-	87 822	87 822	88 563	86 980	-	88 884	88 884	-	-
CAPOAI	62 149	54 492	53 446	-	7 658	7 658	54 492	53 446	-	7 658	7 658	1 045	-
CHEVALAIT CIFRE	14 670	8 814	8 814	-	5 856	5 856	16 814	8 814	-	5 856	5 856	-	-
CIFRE Qodrive M. Van Hoon HOANG	40 500	13 500	701	-	13 500	13 500	-	701	-	13 500	13 500	26 299	-
ClimAct SUDOE	97 073	8 244	8 244	-	38 802	38 802	8 244	7 857	-	39 189	50 027	-	-
COUEDS - CPER TRANSPORT RNA (Juan Creus)	270 300	-	-	-	120 932	120 932	-	-	-	120 932	120 932	149 368	-
COPER BATIMENT DURABLE CD17	375 000	143 108	104 978	-	97 642	97 642	137 446	104 978	-	11 342	11 342	172 380	86 300
COPER BATIMENT DURABLE - MADUR FEDER AVE 2 (R. Belarbi)	1 219 795	-	-	-	312 667	312 667	-	112 667	-	112 667	112 667	907 128	200 000
COPER BATIMENT DURABLE AVE 1 FEDER 1 GITEE	495 900	64 480	46 489	-	133 601	133 601	25 002	44 077	-	133 601	133 601	355 610	2 412
COPER BATIMENT DURABLE CDA	375 000	33	33	-	-	-	33	-	-	33	-	374 967	-
COPER BATIMENT DURABLE RPC	596 000	229 058	156 101	-	200 942	200 942	229 058	150 558	-	139 607	139 607	238 957	66 877
COPER ECONAT 2-2 FEDER 1-2 DYPOMAR	435 278	196 000	195 000	-	240 278	240 278	39 200	435 278	-	435 278	435 278	-	-
COPER ECONAT CD17	555 000	399 923	372 365	-	100 000	100 000	399 923	350 350	-	122 015	122 015	82 635	-
COPER ECONAT CDA	555 000	283 092	271 197	-	154 794	154 794	243 092	203 661	-	225 870	225 870	129 009	3 540
COPER ECONAT CNRS 2017	78 495	47 300	12 712	-	56 838	56 838	47 300	8 852	-	56 838	56 838	8 945	3 860
COPER ECONAT CNRS 2018 (V. Bretagne / Ch. Dupuy)	60 000	-	-	-	52 000	52 000	-	-	-	52 000	52 000	8 000	-
COPER ECONAT DURAUT (X. BERTIN) - FEDER RNA	283 300	-	-	-	150 999	150 999	-	-	-	150 999	150 999	132 301	-
COPER ECONAT RPC	203 000	302 879	195 015	-	7 965	7 965	203 000	194 714	-	8 286	-	-	0
COPER HABISAN RPC	154 000	145 950	140 405	-	13 595	13 595	145 950	140 158	-	13 842	13 842	-	-
COPER HABISAN VALBIOISAN RNA (I. Arnaudin-Fruiter)	76 000	-	-	-	8 000	8 000	-	-	-	-	-	68 000	-
COPER HABISAN VALBIOISANTE FEDER (I. Arnaudin-Fruiter)	334 319	-	-	-	179 690	179 690	-	-	-	179 690	179 690	154 629	-
COPER NUMERIC CD17	220 000	21 142	18 146	-	30 709	30 709	21 142	18 146	-	30 709	30 709	171 145	-

CPER NUMERIC CDA	220 000	61 085	55 173	-	95 900	95 900	58 080	51 596	-	101 018	101 018	68 927	-	1 541
CPER NUMERIC ETAT 2017	30 000	10 700	7 540	-	22 460	22 460	10 700	7 484	-	22 516	22 516	-	-	-
CPER NUMERIC RPC	84 060	45 738	44 874	-	39 186	39 186	45 738	38 366	-	45 694	45 694	-	-	-
CPER P3 TRANSPORT ETAT 2018	59 999	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 999	-	-
CPER TRANSPORTS RPC	280 800	7 120	7 053	-	273 680	273 680	7 120	7 053	-	273 680	273 680	67	-	-
CRISP	52 000	-	-	-	25 000	25 000	-	-	-	25 000	25 000	27 000	-	-
CRISP-1	52 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 000	-	-
CRISTALHYD	236 299	234 801	234 867	-	1 416	1 416	234 881	233 461	-	2 622	2 622	16	-	0
CSTB CONVENTION	370 600	137 451	132 904	-	140 412	140 412	137 414	132 843	-	140 412	140 412	97 185	-	61
CSTB EL KAOBI	10 800	-	-	-	8 400	8 400	-	-	-	8 400	8 400	2 400	-	-
CSTB IMELLADI	10 800	2 717	2 717	-	8 083	8 083	2 717	2 714	-	8 086	8 086	-	-	-
DCNS BONNIFET A.	65 700	-	-	-	8 370	8 370	-	-	-	8 370	8 370	57 330	-	-
DCNS TITANE	135 000	53 749	37 602	-	51 569	51 569	9 692	35 068	-	54 084	54 084	45 828	-	-
DCSMM 2018-2021	571 140	-	-	-	266 028	266 028	-	-	-	266 028	266 028	305 112	-	-
DEAIS (ANR)	86 594	70 911	59 253	-	27 340	27 340	70 911	59 253	-	27 340	27 340	-	-	-
DGA ARTAUD	57 000	41 301	41 017	-	15 817	15 817	41 301	41 017	-	15 817	15 817	166	-	-
DGA CESBRON	57 000	18 280	18 280	-	-	-	18 280	18 280	-	-	-	38 720	-	-
DIGISTORY (ANR)	26 080	23 080	21 298	-	6 782	6 782	23 080	21 131	-	6 949	6 949	-	-	-
DroneEduc	75 500	-	-	-	1 300	1 300	-	-	-	1 300	1 300	74 200	-	-
DYDZ (Dynamiques créatives de l'interaction improvisée)	144 200	39 050	15 084	-	119 106	119 106	61 270	13 687	-	130 315	130 315	-	-	-
ECLATS (ANR)	136 611	20 439	17 667	-	32 500	32 500	20 439	17 667	-	32 500	32 500	86 444	-	0
ECO-CORAIL (ANR)	183 016	174 487	174 234	-	8 782	8 782	174 487	169 706	-	13 310	13 310	-	-	-
ECONAT DYPOMAR ACTION 3 & 4 FEDER	253 850	97 400	60 054	-	193 797	193 797	43 259	16 850	-	237 000	237 000	-	-	-
ECONAT ETAT 2017	80 000	80 000	38 350	-	41 650	41 650	80 000	25 535	-	54 465	54 465	-	-	-
Eco-phoque phase II	110 498	35 000	34 967	-	32 867	32 867	68 679	34 967	-	32 867	32 867	42 664	-	-
EDF DYMOLA	13 500	-	-	-	11 500	11 500	-	-	-	11 500	11 500	2 000	-	-
EOLUENNE 4 FEDER	434 549	96 892	96 581	-	212 768	212 768	97 003	96 565	-	212 784	212 784	125 200	-	-
EURODEM CIPRE TEXIER	39 600	-	-	-	1 400	1 400	-	-	-	1 400	1 400	38 200	-	-
EVAL SDS	98 282	78 135	77 863	-	20 147	20 147	78 135	77 863	-	20 147	20 147	272	-	-
EVALAB	3 600	-	-	-	1 520	1 520	-	-	-	1 520	1 520	5 120	-	-
EY SOUS-TRAITANCE	2 700	-	-	-	2 700	2 700	-	-	-	2 700	2 700	-	-	-
F-451	4 417	630	-	-	4 417	4 417	630	-	-	4 417	4 417	-	-	-
FBI FairGuest	28 188	12 138	2 455	-	25 733	25 733	12 138	2 455	-	25 733	25 733	-	-	-
FEDER 1 CPER NUMERIC A-1	241 478	67 700	58 753	-	173 778	173 778	74 000	58 609	-	173 923	173 923	8 947	-	-
FEDER 1 CPER TRANSPORT	500 578	-	-	-	500 578	500 578	-	-	-	500 578	500 578	-	-	-
FEDER CPER ECONAT AXE 1	697 596	170 719	130 179	-	449 595	449 595	719	108 574	-	394 595	394 595	117 822	-	76 606
FEDER CPER NUMERIC Axe 2 - POMAC	47 717	18 200	17 972	-	29 745	29 745	18 200	17 972	-	29 745	29 745	-	-	-
FEDER SOOD SeAd	813 398	207 151	150 578	-	286 064	286 064	9 540	150 578	-	286 064	286 064	376 757	-	-
FLEX-SENSE	26 280	12 896	12 959	-	12 888	12 888	15 126	12 376	-	13 471	13 471	433	-	-
FLORES DE TERROIRS - THESE SALTAY Sabrina (CIFRE)	74 668	-	-	-	30 800	30 800	-	-	-	30 800	30 800	43 868	-	-
FNTC et CNHU (L. ARCELIN / M. COUSTATY)	160 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160 000	-	-
FNTP	50 000	19 250	18 912	-	19 200	19 200	19 250	18 912	-	19 200	19 200	11 888	-	-
FUSE-IT	268 842	263 015	259 358	-	-	-	263 015	258 307	-	-	-	9 484	-	1 051
GeDyCrIM - Gestion Dynamique de Crises et de Risques Majeurs	258 176	68 845	27 966	-	139 831	139 831	23 000	27 966	-	139 831	139 831	90 379	-	-
GIS RNSC	73 000	-	-	-	45 930	45 930	-	-	-	45 930	45 930	27 070	-	-
GLOSA RENAULT	53 211	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 211	-	-
HECO (ANR)	125 093	64 551	64 251	-	48 945	48 945	64 551	64 251	-	48 945	48 945	11 897	-	-
IMPACTUMORS	202 254	80 172	79 238	-	112 527	112 527	80 172	78 738	-	112 527	112 527	10 489	-	499
IRT HCTC 1 JC	22 335	-	-	-	1 840	1 840	-	-	-	1 840	1 840	20 495	-	-

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ITESOFT SECURITE S & S	175 000	161 253	161 253	-	-	-	161 253	161 253	-	-	-	13 747	-
IUF BUSTAMANTE	72 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72 000	-
krEaTive Habitat	151 867	6 535	6 362	-	-	112 068	6 535	6 362	-	-	112 068	112 068	33 437
LEDIOA	72 023	19 790	16 878	-	-	55 345	11 429	16 284	-	-	55 739	55 739	-
LUNUM 3 BPI FRANCE	116 230	125 371	124 969	-	-	-	127 506	123 632	-	-	-	-	1 231
UT MEDICAL - ULLO	3 835	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 635
MADUR BD 2 CPER RNA (BELARBI)	690 409	-	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000	590 409
MicroAlgae Interreg Atlantic Area (PICOT - LIENSo)	189 540	5 000	403	-	-	86 821	86 821	-	-	-	87 224	87 224	102 316
MOBIDEM (MOBILE IDentity for the Masses) BPI FRANCE	246 495	125 341	121 579	-	-	60 313	60 313	125 341	121 579	-	60 313	60 313	64 603
MODEVIE (ANR)	74 766	35 086	33 666	-	-	40 243	40 243	35 086	33 135	-	40 774	40 774	657
MODULO PI ANR	96 928	806	749	-	-	67 325	67 325	806	193	-	67 325	67 325	28 654
MUSEUM	810	810	810	-	-	-	810	810	-	-	-	-	556
NEWSEYE H2020	2 924 590	-	-	-	-	1 782 311	1 782 311	-	-	-	1 782 311	1 782 311	1 142 279
NILBAT RYALLAM	9 000	-	-	-	-	8 550	8 550	-	-	-	8 550	8 550	450
NOKIA (anc. ALGATEL) CIFRE	27 000	6 062	5 968	-	-	21 032	21 032	6 062	5 498	-	21 502	21 502	-
NUMERIC ETAT 2016 (JC BURIE)	30 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 000
OPALMA 2	274 713	229 099	228 387	-	-	45 188	45 188	229 099	228 729	-	46 846	46 846	1 135
ORANGE CIFRE MAHE	26 400	-	-	-	-	4 400	4 400	-	-	-	4 400	4 400	22 000
PARFAIT FUI BPI	262 488	-	-	-	-	55 419	55 419	-	-	-	55 419	55 419	207 079
PDS	917 736	382 926	372 189	-	-	253 179	253 179	251 110	357 515	-	263 179	263 179	292 369
PDS MEGASCOPE	171 000	-	-	-	-	171 000	171 000	-	-	-	171 000	171 000	-
PEACAD AAMP BECU	36 000	-	-	-	-	27 594	27 594	-	-	-	27 594	27 594	8 406
PLAIBDE (Plateforme Intégrée Big-data pour les Données Entreprise)	124 102	-	-	-	-	65 390	65 390	-	-	-	65 390	65 390	58 712
PNRMP	20 250	13 500	11 106	-	-	9 144	9 144	13 500	11 106	-	9 144	9 144	-
PORT PLAISANCE (DEMI-THESE)	46 260	19 169	18 811	-	-	15 420	15 420	19 169	18 811	-	15 420	15 420	12 029
PORT PLAISANCE BRENON	9 000	2 700	2 700	-	-	3 600	3 600	2 700	1 717	-	3 600	3 600	2 700
PORT PLAISANCE HTG	21 600	15 700	14 446	-	-	7 154	7 154	14 400	14 446	-	7 154	7 154	-
PREST SNECMA BT	21 747	6 669	6 669	-	-	15 078	15 078	6 669	6 669	-	15 078	15 078	-
PRESTIGE DE BAKKER	30 000	22 380	22 204	-	-	7 620	7 620	22 380	22 204	-	7 620	7 620	176
PROEMED	66 805	-	-	-	-	28 403	28 403	-	-	-	28 403	28 403	38 402
RALPC 2016 CHAIRE BIONOVPROD IFA	210 000	77 417	76 155	-	-	65 000	65 000	77 417	72 175	-	65 000	65 000	68 645
RALPC 2016 CHERCHEURS INVITES DA COSTA GOMES	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 000
RALPC 2016 CHERCHEURS INVITES KISE	5 000	5 000	5 000	-	-	-	-	5 000	5 000	-	-	-	-
RALPC 2016 CHERCHEURS INVITES KUZNETSOV	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 000
RALPC 2016 CHERCHEURS INVITES QIN	5 000	-	-	-	-	5 000	5 000	-	-	-	5 000	5 000	-
RALPC 2016 COLLOQUE DEMAT ET VALO NUMERIQUE	7 750	5 962	4 596	-	-	2 667	2 667	5 962	3 296	-	3 967	3 967	488
RALPC 2016 COLLOQUE ICNPAA	7 750	6 694	6 694	-	-	1 056	1 056	6 694	6 694	-	1 056	1 056	-
RALPC 2016 COLLOQUE ICOMIE 16	6 750	6 200	6 000	-	-	750	750	6 200	6 750	-	6 750	6 750	-
RALPC 2016 COLLOQUE PARSEME	3 750	2 188	1 188	-	-	2 562	2 562	2 188	1 065	-	2 665	2 665	-
RALPC 2017 AAP	6 000	-	-	-	-	4 500	4 500	-	-	-	4 500	4 500	10 500
RALPC 2017 ADDICTO	98 000	-	-	-	-	8 166	8 166	-	-	-	8 166	8 166	89 834
RALPC 2017 ANIMONS BRESIL (VISANI)	55 000	-	-	-	-	2 170	2 170	-	-	-	2 170	2 170	52 830
RALPC 2017 ANIMONS LIMEST VISANI	3 000	-	-	-	-	508	508	-	-	-	508	508	2 492
RALPC 2017 Colloque Assurances Droits fondamentaux	9 700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 700
RALPC 2017 EQUIP BALLU (BONNETON Philippe)	12 550	-	-	-	-	8 650	8 650	-	-	-	8 650	8 650	21 200
RALPC 2017 MédiaBD	39 650	3 840	3 728	-	-	35 810	35 810	3 840	3 728	-	35 810	35 810	112
RALPC 2017 Multimodal DOUCET	98 000	-	-	-	-	22 000	22 000	-	-	-	22 000	22 000	76 000
RALPC 2017 NEURONALG IFA (ARNAUDIN)	63 250	-	-	-	-	53 350	53 350	-	-	-	53 350	53 350	9 900
RALPC 2017 NOVELJANT	10 600	-	-	-	-	10 600	10 600	-	-	-	10 600	10 600	-
RALPC 2017 RMER GAUGUE (RAVENEAU Patrice) - POST DOC	46 000	-	-	-	-	11 500	11 500	-	-	-	11 500	11 500	34 500
RALPC 2017 RMER INVEST MENARD (RAVENEAU Patrice)	8 000	-	-	-	-	8 000	8 000	-	-	-	8 000	8 000	-
RALPC 2017 SecIoT GHAMRI	46 000	-	-	-	-	15 333	15 333	-	-	-	15 333	15 333	30 667
RALPC 2017 SecIoT GOMEZ	46 000	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	-	12 000	12 000	34 000
RALPC 2017 THESE R. BELARBI	98 000	-	-	-	-	32 700	32 700	-	-	-	32 700	32 700	65 300
REHMOA ANTILLES	390 110	76 592	72 643	-	-	145 235	145 235	76 592	72 643	-	145 235	145 235	172 231
RPC 2015 CHAIRE EVEY BERTIN	300 000	245 540	234 188	-	-	64 917	64 917	245 540	233 808	-	65 296	65 296	895
RUPELLA - REHA	1 203 511	704 517	696 927	-	-	64 508	64 508	713 217	696 911	-	64 508	64 508	571 092
RUW8 DGA	57 000	55 703	55 369	-	-	-	-	55 703	55 134	-	-	-	1 631
SAG RIDORET 2	31 500	9 947	9 947	-	-	10 479	10 479	9 947	9 947	-	10 479	10 479	11 074
SAIL LABCOM ANR	288 462	-	-	-	-	54 961	54 961	-	-	-	54 961	54 961	233 481
SCORPION BPI FRANCE	132 401	16 500	-	-	-	72 401	72 401	16 500	-	-	72 401	72 401	60 000
SECURDOC (SECURITE des Documents Omni-Canal)	193 833	132 130	130 025	-	-	46 515	46 515	-	130 025	-	46 515	46 515	17 293
SEPROSYS 2017 2020	32 354	-	-	-	-	5 762	5 762	-	-	-	5 762	5 762	38 116
SEYFISH THESE SABINO 2018-2021	96 000	-	-	-	-	16 000	16 000	-	-	-	16 000	16 000	80 000
SHADES (ANR)	171 853	106 124	106 068	-	-	65 785	65 785	108 011	106 685	-	65 167	65 167	-
SHADES (ANR)-1	123 012	94 531	82 756	-	-	37 758	37 758	94 496	82 585	-	37 758	37 758	2 498
SIG MAUMAISON AMIAUD	9 000	-	-	-	-	4 171	4 171	-	-	-	4 171	4 171	4 829
SIG SURENES AMIAUD	9 000	-	-	-	-	3 330	3 330	-	-	-	3 330	3 330	5 670
SZHYR (ANR)	87 984	87 984	87 858	-	-	87 984	85 496	-	3 361	-	2 361	2 361	128
SNECMA VERNON PUYDEBOIS	83 067	53 597	52 009	-	-	31 058	31 058	53 597	49 038	-	34 029	34 029	-
SONDOR - RESONANCES	107 880	68 751	64 751	-	-	43 129	43 129	68 751	62 584	-	43 129	43 129	2 167
SPIRIT - "Security and Privacy for the Internet of Things"	241 000	11 550	7 331	-	-	79 037	79 037	11 550	7 331	-	79 037	79 037	154 632
Stand connecté - UBIDREAMS	2 680	-	-	-	-	384	384	-	-	-	384	384	2 496
STORISK (ANR)	47 500	13 879	13 844	-	-	20 156	20 156	13 879	13 355	-	20 645	20 645	13 500
TERAO NOVEL	13 500	11 322	11 322	-	-	2 178	2 178	11 322	11 322	-	2 178	2 178	-
These ANDRA MARTIN A.	161 106	5 100	5 025	-	-	70 041	70 041	5 100	5 025	-	70 041	70 041	86 040
These IPSTAR JM MOREL	8 808	-	-	-	-	1 600	1 600	-	-	-	1 600	1 600	10 408
TOTAL FPH	29 327	29 327	29 280	-	-	38 982	26 933	-	-	-	2 346	2 346	47
TURBOJOISE OD	17 750	-	468	-	-	16 480	16 480	-	-	-	16 530	16 530	802
VALE3A MAUGARD 2017	22 541	-	-	-	-	10 800	10 800	-	-	-	10 800	10 800	11 741
VALE3B MAUGARD 2017	22 541	-	-	-	-	10 800	10 800	-	-	-	10 800	10 800	11 741
VALBIOTIS 2016-2017 MAUGARD	54 149	54 149	54 149	-	-	-	-	54 249	54 149	-	-	-	-
VARIETO	80 972	19 500	13 223	-	-	39 100	39 100	19 500	13 223	-	39 100	39 100	28 649

VISION (ADECAL TECHNOPOLE)	45 551	-	-	-	-	38 951	38 951	-	-	-	38 951	38 951	6 600	-
WoW : Web of Walls	8 280	-	-	-	-	6 636	6 636	-	-	-	6 636	6 636	14 916	-
total contrats de recherche	32 411 470	9 094 405	8 184 522	-	11 703 789	11 703 789	7 375 390	7 720 353	-	11 706 080	11 706 080	12 523 158	461 878	
Master Blue Careers	642 504	583 801	254 745	-	387 759	387 759	291 321	249 103	-	243 757	243 757	-	149 644	
total contrats de formation continue	642 504	583 801	254 745	-	387 759	387 759	291 321	249 103	-	243 757	243 757	-	149 644	
CAMPUS VIRTUEL	155 832	-	-	-	155 832	155 832	-	-	-	155 832	155 832	-	-	
CLASSES MOBILES - CONSEIL REGIONAL FORMATION	5 000	-	-	-	5 000	5 000	-	-	-	5 000	5 000	-	-	
GESTION DE L'EAU, MANAGEMENT DU LITTORAL ET DE L'ENVIRONNEMENT A KENDARI	145 700	97 100	97 100	-	48 600	48 600	97 100	-	-	48 600	48 600	-	97 100	
KEMENLU 2017 - 2019	33 000	9 087	9 087	-	23 913	23 913	9 087	-	-	23 913	23 913	-	9 087	
Lao Cai - Thua-Thien Hue : 2nde phase 2017/2018	78 885	-	-	-	78 885	78 885	-	-	-	78 885	78 885	-	-	
MINEURE METIERS DU PORT	68 163	-	-	-	23 904	23 904	-	-	-	23 904	23 904	44 259	-	
MOOC CHAUFFERIE ADEME	34 065	-	1 581	-	32 484	32 484	-	1 581	-	32 484	32 484	-	-	
OPEN CV (ANR)	5 597 000	-	-	-	2 093 576	2 093 576	-	-	-	574 797	574 797	3 503 424	1 518 779	
PACTE	74 903	-	-	-	74 903	74 903	-	-	-	74 903	74 903	-	-	
RNA - CREATEUR ALTERNANT	64 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 000	-	
UNISOEL 2017	6 235	-	2 578	-	3 657	3 657	-	2 578	-	3 657	3 657	-	-	
Total contrats autres	6 262 783	106 187	110 346	-	2 540 754	2 540 754	106 187	4 159	-	1 021 975	1 021 975	3 611 683	1 624 966	
CPER BATIMENT DURABLE AXE 2 MADUR	99 665	-	-	-	99 665	99 665	-	-	-	99 665	99 665	-	-	
CPER P3 TRANSPORTS	60 000	60 000	60 000	-	-	-	6 000	-	-	60 000	60 000	-	-	
Total programmes pluriannuels d'investissement	159 665	60 000	60 000	-	99 665	99 665	6 000	-	-	159 665	159 665	-	-	
Total	39 476 422	9 844 393	8 609 613	-	14 731 967	14 731 967	7 778 898	7 973 614	-	13 131 477	13 131 477	16 134 842	2 236 488	
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :														
Ss total personnel	39 476 422	5 315 919	4 961 997	-	5 114 292	5 114 292	4 353 930	4 961 997	-	5 114 292	5 114 292	16 134 842	2 236 488	
Ss total fonctionnement et intervention		2 581 630	2 012 824	-	5 691 804	5 691 804	2 101 996	1 807 457	-	4 754 449	4 754 449			
Ss total investissement		1 946 844	1 634 791	-	3 925 871	3 925 871	1 322 972	1 204 159	-	3 262 736	3 262 736			

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
4EV LAB EDF	160 000	-	160 000	40 000	40 000	80 000
ABCAR	18 000	-	18 000	-	8 000	10 000
AFB VALOBS GUYONNARD	197 538	-	197 538	-	88 892	108 646
AIMANT	204 510	61 353	143 157	-	52 042	91 115
AIRBUS MINI E	19 797	-	19 797	19 797	-	-
ALLOCATION DOCTORALE - RNA 50 % - ANTOINE MINET	49 000	-	49 000	-	24 500	24 500
ALLOCATION DOCTORALE CD79 RABDEAU JULIETTE (2016-2019)	30 000	-	30 000	15 000	15 000	-
ALLOCATION DOCTORALE CDA (2017-2020) ION ANDENEGUI	90 000	-	90 000	-	63 000	27 000
ALLOCATION DOCTORALE CDA (2017-2020) LI CHAOYANG	90 000	-	90 000	-	63 000	27 000
ALLOCATION DOCTORALE DGA (2017-2020) COFINANCEMENT - GODRON KEVIN	54 000	-	54 000	-	29 700	24 300
ALLOCATION DOCTORALE F. ROGEON RNA - AAP 50%	49 000	-	49 000	-	24 500	24 500
ALLOCATION DOCTORALE LAVAUD RNA 50%	49 000	-	49 000	-	24 500	24 500
ALLOCATION DOCTORALE LAVAUD UNIMA 50%	49 000	-	49 000	-	-	49 000
ALLOCATION DOCTORALE NDIONE CDA	92 000	-	92 000	-	69 000	23 000
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) ALBERT CELINE	92 000	-	92 000	-	55 200	36 800
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) ARRIGHI CELINE	49 000	-	49 000	-	14 700	34 300
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) COFINANCEMENT - GODRON KEVIN	54 000	-	54 000	-	32 400	21 600
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) FIGUET DENIS	92 000	-	92 000	-	55 200	36 800
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) LANGE LEA	92 000	-	92 000	-	55 200	36 800
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) LARDEUX FLORIAN	92 000	-	92 000	-	55 200	36 800
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) MACHARD ANAIS	92 000	-	92 000	-	55 200	36 800
ALLOCATION DOCTORALE RALPC (2017-2020) MARIET VINCENT	92 000	-	92 000	-	55 200	36 800
ALLOCATION DOCTORALE RNA 100% - MELANIE MONDO	98 000	-	98 000	-	48 000	50 000
ALLOCATION DOCTORALE VINCENT - CDA	92 000	-	92 000	-	69 000	23 000
ALLOCATIONS DOCTORALES CD79 ARSOVSKI (2015-2019)	45 000	-	45 000	15 000	15 000	15 000
ALLOCATIONS DOCTORALES CD79 DUPONT SOPHIE (2016-2019)	30 000	-	30 000	15 000	15 000	-
ALLOCATIONS DOCTORALES CD79 RICHARD (2015-2019)	45 000	-	45 000	15 000	13 216	16 784
ALLOCATIONS DOCTORALES CDA (2014-2017)	180 000	-	180 000	-	60 000	120 000
ALLOCATIONS DOCTORALES CDA (2015-2018)	180 000	-	180 000	-	60 000	120 000
ALLOCATIONS DOCTORALES CDA (2016-2019)	180 000	-	180 000	126 000	54 000	-
ALLOCATIONS DOCTORALES MESURE TRANSITOIRE	276 000	-	276 000	-	-	276 000
ALLOCATIONS DOCTORALES RALPC (2016-2019)	368 000	-	368 000	-	106 200	261 800
ALLOCATIONS DOCTORALES RALPC (2016-2019) Cofinancements	335 000	-	335 000	-	81 900	253 100
ALLOCATIONS DOCTORALES RPC (2015-2018)	486 750	-	486 750	-	48 675	438 075
ALLOCATIONS DOCTORALES RPC (2015-2018) Cofinancements	206 000	-	206 000	-	15 450	190 550
AMADI	36 100	-	36 100	36 100	-	-
ANDRA ROBINEAU	44 754	-	44 754	15 000	6 754	23 000
ANNEXE 68 (ADEME)	43 361	13 008	30 353	-	9 106	21 247
ANR MAMBA	149 256	-	149 256	-	29 851	119 405
ANR PIL - AAP GENERIQUE 2017	82 912	-	82 912	-	33 164	49 748
AREP PEYRE	15 456	-	15 456	-	6 182	9 274
ARS THESE ABADIE	50 000	-	50 000	-	-	50 000

ASI ACCOBAMS (O. Van Canneyt)	35 200	-	35 200	-	21 150	14 050
AUDINM (ANR)	244 296	-	244 296	195 435	39 087	9 774
BATIMENT DURABLE Axe 3 QEI	1 401 585	448 508	953 077	-	296 020	657 057
BATIMENT DURABLE AXE 4 FEDER PEDOBUR	697 586	-	697 586	-	69 346	628 240
BD ETAT 2018 (C. INARD)	55 520	520	55 000	-	-	55 000
BECORAIL	320 541	131 270	189 271	158 092	31 179	0
CAPQAI	91 030	27 309	63 721	63 721	-	-
CHEVALAIT CIFRE	16 300	-	16 300	9 300	7 000	-
CIFRE Oodrive M. Van Hoan HOANG	45 000	-	45 000	-	15 000	30 000
ClimACT SUDOE	140 712	35 178	105 534	5 277	30 611	69 646
COUEDS - CPER TRANSPORT RNA (Juan Creus)	270 300	-	270 300	-	120 932	149 368
CPER BATIMENT DURABLE CD17	2 450 000	2 075 000	375 000	-	11 342	363 658
CPER BATIMENT DURABLE - MADUR FEDER Axe 2 (R. Belarbi)	2 047 370	-	2 047 370	-	112 667	1 934 703
CPER BATIMENT DURABLE AXE 1 FEDER 1 CITEE	712 872	240 492	472 380	-	158 601	313 779
CPER BATIMENT DURABLE CDA	2 450 000	2 075 000	375 000	-	-	375 000
CPER BATIMENT DURABLE RPC	845 000	249 000	596 000	-	142 546	453 454
CPER ECONAT 2-2 FEDER 1-2 DYPOMAR	710 771	253 251	457 520	-	457 520	-
CPER ECONAT CD17	3 100 000	2 545 000	555 000	-	270 000	285 000
CPER ECONAT CDA	3 100 000	2 545 000	555 000	-	225 000	330 000
CPER ECONAT CNRS 2017	78 495	-	78 495	65 000	13 495	-
CPER ECONAT CNRS 2018 (V. Bretagnolle / Ch. Dupuy)	60 000	-	60 000	-	60 000	-
CPER ECONAT DURALIT (X. BERTIN) - FEDER RNA	540 096	22 252	517 844	-	-	517 844
CPER ECONAT RPC	600 000	397 000	203 000	-	59 646	143 354
CPER HABISAN RPC	154 000	-	154 000	-	154 000	-
CPER HABISAN VALBIOSAN RNA (I. Arnaudin-Fruitier)	567 601	-	567 601	-	8 000	559 601
CPER HABISAN VALOBIOSENTE FEDER (I. Arnaudin-Fruitier)	568 287	668	567 619	-	34 690	532 929
CPER NUMERIC CD17	680 000	460 000	220 000	-	50 000	170 000
CPER NUMERIC CDA	680 000	460 000	220 000	-	60 297	159 703
CPER NUMERIC ETAT 2017	30 000	-	30 000	27 000	3 000	-
CPER NUMERIC RPC	199 800	115 750	84 050	-	49 725	34 325
CPER P3 TRANSPORT ETAT 2018	59 999	-	59 999	-	-	59 999
CPER TRANSPORTS RPC	280 800	-	280 800	-	280 800	-
CRISP	142 000	90 000	52 000	-	26 000	26 000
CRISP-1	142 000	90 000	52 000	-	-	52 000
CRISTALHYD	244 999	-	244 999	244 999	-	-
CSTB CONVENTION	400 000	-	400 000	100 000	100 000	200 000
CSTB EL KADRI	12 000	-	12 000	-	4 000	8 000
CSTB KHELLADI	12 000	-	12 000	4 000	-	8 000
DCNS BONNIFET A.	73 000	-	73 000	-	24 333	48 667
DCNS TITANE	150 000	-	150 000	45 000	45 000	60 000
DCSMM 2018-2021	601 200	-	601 200	-	270 030	331 170
DEAIS (ANR)	89 440	-	89 440	17 888	35 776	35 776
DGA ARTAUD	57 000	-	57 000	22 500	16 889	17 611
DGA CESBRON	57 000	-	57 000	57 000	-	-
DIGISTORY (ANR)	29 160	-	29 160	-	6 000	23 160
DroneEduc	98 000	22 500	75 500	-	1 300	74 200
DYCI2 (Dynamiques créatives de l'interaction improvisée)	149 968	-	149 968	-	59 989	89 979
ECLATS (ANR)	138 950	-	138 950	22 232	24 732	91 986
ECO-CORAIL (ANR)	192 400	-	192 400	153 920	38 480	-
ECONAT DYPOMAR ACTION 3 & 4 FEDER	379 286	-	379 286	-	253 850	125 435
ECONAT ETAT 2017	84 763	4 763	80 000	72 000	8 000	-
Eco-phoque phase II	111 871	12 855	99 016	-	39 606	59 410
EDF DYMOLA	15 000	-	15 000	-	10 000	5 000
EOLIENNE 4 FEDER	750 603	225 416	525 187	-	164 308	360 879
EURODEM CIFRE TEXIER	45 000	-	45 000	-	5 000	40 000
EVAL SDS	147 634	44 290	103 344	-	-	103 344

EVALAB	4 000	-	4 000	-	4 000	-
EY SOUS-TRAITANCE	3 000	-	3 000	-	3 000	-
F-451	4 908	-	4 908	2 454	2 454	-
FBI FairGuest	31 320	-	31 320	-	24 300	7 020
FEDER 1 CPER NUMERIC A-1	447 183	178 873	268 310	-	108 569	159 741
FEDER 1 CPER TRANSPORT	781 378	280 800	500 578	-	500 578	-
FEDER CPER ECONAT AXE 1	867 690	151 296	716 394	-	166 119	550 275
FEDER CPER NUMERIC Axe 2 - POMAC	88 365	35 346	53 019	-	47 717	5 302
FEDER SOOD SeAD	1 742 296	875 567	866 729	-	306 070	560 659
FLEX-SENSE	29 200	-	29 200	11 200	-	18 000
FLORES DE TERROIRS - THESE SALTAJI Sabrina (CIFRE)	84 850	-	84 850	-	48 000	36 850
FNTP	50 000	-	50 000	15 000	19 200	15 800
FUSE-IT	275 141	-	275 141	220 113	55 028	-
GeDyCRisM - Gestion Dynamique de Crises et de Risques Majeurs	1 368 343	1 104 167	264 176	-	184 923	79 253
GIS RNSC	73 000	-	73 000	-	38 000	35 000
GLOSA RENAULT	59 976	-	59 976	-	59 976	-
HECO (ANR)	126 854	-	126 854	40 594	32 982	53 279
IMPACTUMORS	206 080	-	206 080	2 611	63 524	139 945
IRT HCTC 1 JC	25 381	-	25 381	-	25 381	-
ITESOFT SECURITE 5.8.8	180 000	-	180 000	15 000	-	165 000
IUF BUSTAMANTE	75 000	-	75 000	-	-	75 000
KrEaTive Habitat	224 988	56 247	168 741	8 437	150 000	10 304
LEDKOA	104 190	24 165	80 025	24 068	51 575	4 382
LINUM 3 BPI FRANCE	127 548	-	127 548	108 164	-	19 384
LIT MEDICAL - ULLO	3 150	-	3 150	-	-	3 150
MADUR BD 2 CPER RNA (BELARBI)	2 047 370	-	2 047 370	-	100 000	1 947 370

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

MicroAlgae Interreg Atlantic Area (PICOT - LIENSs)	280 800	70 200	210 600	-	100 913	109 687
MOBIDEM (MOBILE IDENTITY for the Masses) BPI FRANCE	250 055	55	250 000	2 500	-	247 500
Mobilité de l'enseignement supérieur au titre du programme Erasmus +	107 364	-	107 364	107 364	-	-
MODEVIE (ANR)	77 032	-	77 032	36 975	12 325	27 732
MODUL'O PI ANR	100 656	-	100 656	24 605	27 605	48 446
MUSEUM	900	-	900	900	-	-
NEWSEYE H2020	2 998 565	-	2 998 565	-	2 248 924	749 641
NILBAT RYALLAM	10 000	-	10 000	-	5 000	5 000
NOKIA (anc. ALCATEL) CIFRE	30 000	-	30 000	7 500	7 500	15 000
NUMERIC ETAT 2018 (JC BURIE)	30 000	-	30 000	-	-	30 000
OPALHA 2	453 788	176 263	277 525	127 189	150 336	-
ORANGE CIFRE MAHE	30 000	-	30 000	-	-	30 000
PARFAIT FUI BPI	283 225	25	283 200	-	84 900	198 300
PDS	1 520 900	564 000	956 900	5 175	540 684	411 041
PDS MEGASCOPE	258 240	78 240	180 000	-	171 000	9 000
PEACAD AAMP BECU	210 440	160 440	50 000	-	34 000	16 000
PLAIBDE (PLATEforme Intégrée Big-data pour les Données Entreprise)	220 560	88 224	132 336	-	-	132 336
PNRMP	22 500	-	22 500	15 000	7 500	-
PORT PLAISANCE (DEMI-THESE)	46 260	-	46 260	11 565	15 420	19 275
PORT PLAISANCE BRENON	10 000	-	10 000	-	4 000	6 000
PORT PLAISANCE HTG	24 000	-	24 000	8 000	8 000	8 000
PREST SNECMA BT	23 187	-	23 187	18 550	270	4 367
PRESTIGE DE BAKKER	82 000	52 000	30 000	18 000	6 000	6 000
PROEMED	66 805	-	66 805	-	22 355	44 450
RALPC 2016 CHAIRE BIONOVPROD IFA	228 148	18 148	210 000	93 300	70 000	46 700
RALPC 2016 CHERCHEURS INVITES DA COSTA GOMES	6 270	1 270	5 000	-	5 000	-
RALPC 2016 CHERCHEURS INVITES KISE	7 200	2 200	5 000	-	5 000	-
RALPC 2016 CHERCHEURS INVITES KUZNETSOV	7 200	2 200	5 000	-	5 000	-
RALPC 2016 CHERCHEURS INVITES QJIN	9 200	4 200	5 000	-	5 000	-
RALPC 2016 COLLOQUE DEMAT ET VALO NUMERIQUE	36 000	28 250	7 750	-	7 750	-
RALPC 2016 COLLOQUE ICNPAA	92 000	84 250	7 750	-	7 750	-
RALPC 2016 COLLOQUE ICOME 16	88 000	81 250	6 750	-	6 750	-
RALPC 2016 COLLOQUE PARSEME	15 000	11 250	3 750	-	3 750	-
RALPC 2017 AAP	6 000	-	6 000	-	4 200	1 800
RALPC 2017 ADDICTO	98 000	-	98 000	-	68 600	29 400
RALPC 2017 ANIMONS BRESIL (VISANI)	55 000	-	55 000	-	55 000	-
RALPC 2017 ANIMONS Invest VISANI	6 000	3 000	3 000	-	3 000	-
RALPC 2017 Colloque Assurances Droits fondamentaux	9 700	5 700	4 000	-	-	4 000
RALPC 2017 EQUIP BALLU (BONNETON Philippe)	25 100	12 550	12 550	-	12 550	-
RALPC 2017 MédiaBD	79 300	39 650	39 650	-	39 650	-
RALPC 2017 Multimodal DOUCET	98 000	-	98 000	-	68 600	29 400
RALPC 2017 NEURONALG IFA (ARNAUDIN)	126 500	63 250	63 250	-	63 250	-
RALPC 2017 NOVELIANT	21 200	10 600	10 600	-	10 600	-
RALPC 2017 RMER GAUGUE (RAVENEAU Patrice) - POST DOC	46 000	-	46 000	-	46 000	-
RALPC 2017 RMER INVEST MENARD (RAVENEAU Patrice)	16 000	8 000	8 000	-	8 000	-
RALPC 2017 SecIoT GHAMRI	46 000	-	46 000	-	46 000	-
RALPC 2017 SecIoT GOMEZ	46 000	-	46 000	-	46 000	-
RALPC 2017 THESE R. BELARBI	98 000	-	98 000	-	49 000	49 000

REMMOA ANTILLES	583 300	164 400	418 900	36	262 095	156 769
RPC 2015 CHAIRE EVEX BERTIN	343 000	43 000	300 000	233 000	67 000	-
RUPELLA - REHA	1 604 161	369 542	1 234 619	774 619	460 000	-
RUWB DGA	57 000	-	57 000	3 600	-	53 400
SAG RIDORET 2	35 000	-	35 000	7 000	10 500	17 500
SAIL LABCOM ANR	300 000	-	300 000	-	40 000	260 000
SCORPION BPI FRANCE	142 886	86	142 800	42 800	71 400	28 600
SECURDOC (SECURité des Documents Omni-Canal)	286 439	89 957	196 481	-	42 021	154 461
SEPROSYS 2017 2020	35 949	-	35 949	-	24 000	11 949
SEYFISH THESE SABINO 2018-2021	96 000	-	96 000	-	24 000	72 000
SHADES (ANR)	175 188	-	175 188	105 114	70 074	-
SHADES (ANR)-1	124 800	-	124 800	24 960	99 840	-
SIG MALMAISON AMIAUD	10 000	-	10 000	5 000	-	5 000
SIG SURESNES AMIAUD	10 000	-	10 000	-	-	10 000
SIZHYP (ANR)	93 600	-	93 600	93 600	-	-
SNECMA VERNON PUYDEBOIS	91 000	-	91 000	60 000	31 000	-
SONDOR - RESONANCES2	114 000	-	114 000	36 000	42 000	36 000
SPIRIT - "Security and Privacy foR the Internet of Things"	250 640	-	250 640	50 128	65 000	135 512
Stand connecté - UBIDREAMS	3 200	-	3 200	1 920	-	1 280
STORISK (ANR)	49 400	-	49 400	23 712	7 904	17 784
TERAO NOVEL	15 000	-	15 000	3 333	10 000	1 667
Thèse ANDRA MARTIN A.	279 795	118 689	161 106	-	50 000	111 106
Thèse IFSTTAR JM MOREL	10 009	-	10 009	-	7 507	2 502
TOTAL FPH	32 585	-	32 585	11 405	-	21 180
TURQUOISE 00	39 500	19 750	19 750	7 900	-	11 850
VAL63A MAUGARD 2017	25 046	-	25 046	6 250	15 046	3 750
VAL63B MAUGARD 2017	25 046	-	25 046	6 250	-	18 796
VALBIOTIS 2016-2017 MAUGARD	60 166	-	60 166	60 166	-	-
VARIETO	128 528	38 558	89 969	-	35 988	53 982
VISIIR (ANR)	81 588	-	81 588	81 588	-	-
VISIOON (ADECAL TECHNOPOLE)	51 762	-	51 762	-	34 633	17 129
WoW : Web of Walls	9 200	-	9 200	6 000	-	3 200
total contrats de recherche	54 704 959	17 761 042	36 943 917	4 128 906	13 011 464	19 803 547
Master Blue Careers	833 011	166 603	666 408	266 563	266 563	133 282
total contrats de formation continue	833 011	166 603	666 408	266 563	266 563	133 282

total contrats de formation continue	833 011	166 603	666 408	266 563	266 563	133 282
MOOC CHAUFFERIE ADEME	207332	173267	34065	27252	6813	-
KEMENLU 2017 - 2019	33 000	0	33 000	25 000	8 000	0
GESTION DE L'EAU, MANAGEMENT DU LITTORAL ET DE L'ENVIRONNEMENT A KENDARI (	145 700	0	145 700	97 100	48 600	0
AMI 2017 TRANSFORMONS ENSEMBLE LA PEDAGOGIE	164 600	110 600	54 000	54 000	0	0
UNISCIEL 2017	12 470	6 235	6 235	2 078	4 157	0
PACTE	207 332	132 429	74 903	0	59 922	14 981
CLASSES MOBILES - CONSEIL REGIONAL FORMATION	10 000	5 000	5 000	0	5 000	0
CAMPUS VIRTUEL	259 720	103 888	155 832	0	155 832	0
Lao Cai - Thua-Thien Hué : 2nde phase 2017/2018	116 693	37 808	78 885	0	78 885	0
MINEURE METIERS DU PORT	136 326	68 163	68 163	0	34 082	34 082
FNTC et CNHJ (L. ARCELIN / M. COUSTATY)	160 000	40 000	120 000	0	0	120 000
OPEN CV (ANR)	29 810 455	24 213 455	5 597 000	0	503 730	5 093 270
RNA - CREATEUR ALTERNANT	80 000	16 000	64 000	0	0	64 000
Total contrats autres	31 343 628	24 906 845	6 436 783	205 430	905 021	5 326 332
CPER P3 TRANSPORTS	60 000	-	60 000	54 000	6 000	-
CPER BATIMENT DURABLE AXE 2 MADUR	101 107	1 442	99 665	89 698	9 967	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	161 107	1 442	159 665	143 698	15 967	-
Total	87 042 705	42 835 932	44 206 773	4 744 597	14 199 015	25 263 161

Délibération n° 2018-10-15-3-2 : Tarifs du séminaire des nouveaux directeurs de l'IUT**Séance du 15 octobre 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle, notamment son article 3,
Vu la proposition de l'équipe de direction de l'IUT du 18 septembre 2018,
Vu l'extrait du procès-verbal du conseil de l'IUT du 11 octobre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE les frais de participation suivants, relatifs au séminaire des directeurs de l'IUT qui se déroulera à l'IUT du 28 au 30 novembre 2018 :

- > Inscription des nouveaux directeurs (incluant les pauses café, les déjeuners, le dîner du 29 novembre 2018 et la visite de la ville de La Rochelle) : 140 €
- > Participation des membres formateurs de l'ADIUT (Assemblée des Directeurs d'IUT) :
 - chaque déjeuner : 25 €,
 - le dîner du 29 novembre 2018 : 60 €,
 - les frais d'organisation : 30 €.

Les recettes seront collectées sous forme de bons de commande.

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2018-10-15-3-3 : Tarifs de la soirée des personnels pour les 50 ans de l'IUT de La Rochelle**Séance du 15 octobre 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle, notamment son article 3,
Vu la proposition de l'équipe de direction de l'IUT du 18 septembre 2018,
Vu l'extrait du procès-verbal du conseil de l'IUT du 11 octobre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

APPROUVE les frais de participation suivants, relatifs à la soirée des personnels pour les 50 ans de l'IUT de La Rochelle, laquelle se déroulera à l'IUT le 23 novembre 2018 :

- > Personnels de l'IUT (actuels et retraités) : gratuit.
- > Accompagnants : 20 €

Les recettes seront collectées via une régie temporaire de recettes.

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2018-10-15-3-4 : Modification de la structure budgétaire de l'université : création d'un centre de responsabilité budgétaire (CRB) « Projets transversaux »**Séance du 15 octobre 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 24 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE la modification de la structure budgétaire de l'université.

APPROUVE la création d'un centre de responsabilité budgétaire (CRB) « Projets transversaux » dans la structure budgétaire de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2018-10-15-4-1 : Bilan social 2017**Séance du 15 octobre 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 7° bis, L. 951-1-1 et D. 951-5,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du comité technique du 28 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le bilan social de l'université de La Rochelle réalisé au titre de l'année 2017. Ce document est consultable en version électronique sur le site internet de l'université à la rubrique Université – Infos statutaires et réglementaires – Bilans sociaux de l'université : <https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires/bilans-sociaux-de-luniversite>

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2018-10-15-5-1 : Modification des statuts de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (Flash)**Séance du 15 octobre 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3, L. 713-1, L. 713-3 et D 719-42 ,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle, notamment son article 3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE la modification des statuts de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (Flash), joints à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

Statuts de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences humaines

TITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Dénomination

L'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université de La Rochelle prend le nom de « Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines » (FLASH).

Article 2 - Composantes

La faculté associe :

- > les départements : Sciences Humaines et Sociales, Langues Étrangères Appliquées, Lettres, Centre Universitaire de Français Langue Étrangère (CUFLE) ;
- > l'Institut Universitaire Asie-Pacifique (IUAP) ; Des équipes et laboratoires de recherche.

L'organisation spécifique de chacune de ces composantes est fixée par leur règlement intérieur.

Article 3 - Missions et responsabilités

La faculté assure, dans le cadre des disciplines qui sont les siennes, le service public de l'enseignement supérieur, tel qu'il est défini aux articles L. 123-1 et suivants du code de l'éducation.

Ses missions, sans préjudice de celles dévolues aux services communs de l'Université de La Rochelle, sont :

- > la formation initiale et continue des usagers du service public de l'enseignement supérieur, débouchant sur la délivrance de diplômes nationaux et éventuellement d'université ;
- > l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- > la recherche scientifique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ;
- > la diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique ;
- > la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- > la coopération internationale.

Dans le cadre de ces missions, la faculté a la responsabilité :

- > d'organiser au plan administratif, financier et pédagogique les enseignements qui lui sont confiés ;
- > d'organiser les fonctions des personnels qui lui sont rattachés dans le cadre de leurs statuts ;
- > de répartir et de gérer les moyens qui lui sont alloués par le conseil d'administration de l'université.

TITRE 2 - ORGANISATION

Article 4 - Administration

La faculté est administrée par un conseil élu ; elle est dirigée par un directeur, élu par ce conseil.

Le conseil élit également un ou plusieurs directeurs adjoints qui assistent le directeur dans l'accomplissement de ses tâches et le suppléent en cas d'empêchement.

Article 5 – Commissions

Sont créées auprès du conseil, avec fonctions consultatives, 5 commissions :

- > la commission recherche ;
- > la commission pédagogique ;
- > la commission BIATSS ;
- > la commission des relations internationales ;
- > la commission relations avec le monde socio-économique.

TITRE 3 - LE CONSEIL

Article 6 - Composition

Le conseil est composé de vingt-quatre membres soit élus, soit nommés.

Article 6-1 – Membres élus

Les membres élus, au nombre de vingt, relèvent des catégories suivantes :

- > - six professeurs ou assimilés ;
- > - six autres enseignants et assimilés ;
- > - quatre étudiants ;
- > - quatre personnels BIATSS.

Ces membres sont élus selon les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur, au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et possibilité de listes incomplètes. Le dépôt de candidature est obligatoire. Les listes de candidats doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées auprès du secrétariat du directeur. Le panachage n'est pas autorisé. La date limite pour le dépôt des listes de candidats ne peut en aucun cas être antérieure de plus de quinze jours francs ni de moins de cinq jours francs à la date du scrutin.

La qualité d'électeurs au conseil d'UFR est régie par les articles D. 719-9 à D. 719-16 du code de l'éducation.

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale. L'électeur peut soit voter à l'urne dans les conditions prévues à l'article D. 719-33 du code de l'éducation soit donner procuration à un mandataire dans les conditions prévues à l'article D. 719-17 du code de l'éducation.

La durée des mandats est de quatre ans pour les personnels et de deux ans pour les étudiants.

La perte de la qualité d'un membre élu (démission, changement de catégorie, départ, empêchement définitif, décès...) et la vacance d'un siège sont régies par les dispositions de l'article D. 719-21 du code de l'éducation.

Article 6-2 – Membres nommés

Quatre personnalités extérieures sont nommées en respectant les catégories suivantes :

- > un représentant de la communauté d'agglomération de La Rochelle et son suppléant de même sexe, désignés par leur conseil ;
- > un représentant du conseil départemental de Charente-Maritime et son suppléant de même sexe, désignés par leur conseil ;
- > un représentant des activités économiques, notamment des organisations syndicales d'employeurs et de salariés ou des organismes du secteur de l'économie sociale ou des établissements d'enseignement du premier et du second degrés ou des associations scientifiques et culturelles ou des grands services publics, et son suppléant de même sexe, désignés par leur direction ;
- > une personnalité désignée à titre personnel par le conseil sur proposition du directeur.

Le mandat des personnalités extérieures est de quatre ans. Lorsqu'une personnalité extérieure perd la qualité au titre de laquelle elle avait été désignée, ou cesse définitivement de siéger pour quelque cause que ce soit, un représentant du même sexe est désigné pour la durée du mandat restant à courir.

Article 7 - Compétences

Le conseil assure l'administration générale de la faculté et exerce les compétences qui lui sont attribuées par les lois et règlements.

Il élit le directeur et les directeurs adjoints sur proposition du directeur.

Le conseil délibère notamment sur :

- > La modification des présents statuts, qui doit recueillir les deux tiers des suffrages exprimés, avant d'être approuvée par le conseil d'administration de l'Université ; il décide dans les mêmes conditions de l'organisation de l'UFR en départements de formation. En cas d'impossibilité d'arriver à un accord soit sur la modification des statuts, soit sur l'organisation de l'UFR en départements, et au troisième tour, la majorité absolue suffit ;
- > les règlements intérieurs de la faculté et de ses composantes ;
- > le budget de la faculté, ses aménagements en cours d'exercice et le bilan financier de l'année écoulée ;
- > les demandes dans le cadre des campagnes d'emplois ;
- > les services d'enseignements ;
- > en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, sur les carrières des enseignants ;
- > l'offre de formation de l'UFR : création et modification de diplômes ;
- > les règlements de contrôle des connaissances des différentes formations ;
- > les propositions et avis des commissions consultatives de la faculté ;
- > les relations à établir entre la faculté d'une part et d'autre part les autres composantes de l'Université ou les partenaires extérieurs à celle-ci, français ou étrangers ;
- > les procès verbaux de ses propres débats ;
- > la modification des statuts des composantes de la faculté.

Article 8 - Fonctionnement

Le conseil se réunit en formation plénière à l'initiative du directeur, au moins trois fois par an. Il est réuni de plein droit à la demande du tiers de ses membres, sur un ordre du jour déterminé. Les convocations sont adressées, accompagnées d'un ordre du jour provisoire, une semaine au moins avant la réunion. Le délai peut être abrégé par le directeur en cas d'urgence.

Le conseil ne peut siéger valablement que si la moitié de ses membres en exercice est présente ou représentée. Ce quorum vaut pour toute la durée de la séance. À défaut de quorum, une seconde réunion est convoquée par le directeur au moins trois jours francs après la première, et peut se tenir sans condition de quorum sur le même ordre du jour. Si la convocation comporte un ordre du jour modifié, les conditions normales de convocation et de quorum s'appliquent.

Chaque membre présent peut être porteur de deux procurations maximum, donnée(s) par un membre du conseil.

Les séances du conseil sont présidées par le directeur. En cas d'empêchement de celui-ci, elles le sont par un directeur adjoint.

Les séances du conseil ne sont pas publiques. Le responsable administratif et financier de la faculté assiste à ces réunions. Le directeur peut, en outre, inviter à y participer toute personne dont la présence paraît utile.

Les décisions sont adoptées, sauf indications contraires, à la majorité simple. Les votes se font normalement à main levée. Le scrutin est secret à la demande d'un tiers des membres du conseil

présents ou représentés. Pour toutes les décisions à caractère personnel, le vote a lieu à bulletin secret.

La clôture des débats est de droit lorsque l'ordre du jour est épuisé. Dans le cas contraire, elle peut intervenir du fait du directeur ou de son représentant s'il apparaît que l'ordre du jour ne peut être épuisé dans des délais raisonnables ou pour des raisons de maintien de l'ordre.

La publicité du procès-verbal des délibérations est assurée par la direction.

TITRE 4 - LA DIRECTION

Article 9 - Le directeur et les directeurs adjoints

La direction de la faculté est assurée par le directeur. Il est assisté par un ou plusieurs directeurs adjoints.

Article 9-1 - Élection

Le directeur est élu par le conseil en formation plénière, parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction à la faculté. Est élu directeur celui qui recueille soit au premier tour, soit au deuxième tour de scrutin, la majorité absolue des voix des membres en exercice du conseil. Au troisième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrage, le candidat est élu au bénéfice de l'âge.

Nul ne peut être élu s'il n'a déposé sa candidature. Les candidatures doivent être déposées auprès du responsable administratif et financier qui en dressera accusé de réception huit jours francs avant la date de convocation du conseil.

Chaque directeur-adjoint est élu dans les mêmes conditions.

Le mandat du directeur est de 5 ans renouvelable une fois. L'élection d'un nouveau directeur entraîne l'élection ou la réélection de chaque directeur adjoint.

Un mois avant l'expiration de son mandat, le directeur en fonction convoque le conseil de l'UFR en vue de procéder à l'élection de son successeur.

En cas de démission, de départ, ou d'empêchement définitif du directeur, son successeur doit être élu dans le délai d'un mois à compter de la vacance du poste de directeur. Si l'élection n'est pas acquise dans ce délai, il est procédé à la désignation d'un administrateur provisoire par le président de l'Université après consultation éventuelle des membres du conseil d'UFR.

En cas de démission, de départ ou d'empêchement définitif d'un ou de plusieurs directeurs adjoints, le directeur peut proposer leur remplacement au conseil d'UFR. Le directeur ou les directeurs adjoints sont alors élus dans les conditions prévues à ce même article.

Article 9-2 - Compétences

Le directeur assure la gestion administrative et financière de la faculté. Il en dirige les services et la représente à l'égard des tiers. Il prépare et exécute les décisions du conseil de la faculté. Il peut confier des missions permanentes ou temporaires à des enseignants-chercheurs ou des enseignants de la faculté. Il peut convoquer une assemblée générale des personnels de la faculté.

En cas d'empêchement temporaire du directeur, un directeur adjoint assure l'intérim.

Le directeur, le ou les directeur(s)-adjoint(s) sont responsables devant le conseil d'UFR. Ils doivent démissionner si une motion de défiance recueille les deux tiers des suffrages exprimés, représentant au moins la moitié des membres du conseil. Le texte de la motion devra avoir été présenté au préalable par au moins un tiers des membres du conseil et avoir été joint à la convocation.

Article 10 - Le bureau

Le bureau est composé du directeur, de directeurs adjoints, de chargés de missions, de directeurs des départements de la faculté, et du responsable administratif et financier de la FLASH. Le directeur peut, en outre, selon l'ordre du jour, inviter à y participer toute personne dont la présence paraît utile.

Le bureau assiste le directeur dans la préparation et l'exécution des décisions du conseil de la faculté.

TITRE 5 - LES COMMISSIONS

La faculté est dotée de cinq commissions.

Article 11- Les différents organes consultatifs

Article 11-1 – La commission recherche

La commission recherche du conseil de la Faculté de Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines propose les orientations de la politique de recherche, de documentation scientifique et technique. Elle est consultée sur les demandes et la répartition éventuelles de crédits de recherche, sur les congés recherche et congés thématiques, sur la création de centres de recherche interne à l'UFR.

La commission recherche est composée du directeur, du directeur-adjoint à la Recherche, du responsable administratif et financier de l'UFR, des directeurs ou co-directeurs des différents laboratoires de recherche de l'UFR, du directeur de l'école doctorale accueillant les doctorants des laboratoires de l'UFR, des représentants de l'UFR à la commission recherche de l'Université, d'un représentant des élus de rang A au conseil de l'UFR désigné par ce conseil ainsi que d'un représentant des élus de rang B titulaire d'une habilitation à diriger les recherches (HDR) désigné par ce conseil.

Le directeur peut, en considération de l'ordre du jour, inviter à y participer toute personne dont la présence paraît utile.

La commission recherche est présidée par le directeur ou son représentant. Elle est réunie sur convocation du directeur.

Article 11-2 – La commission pédagogique

La commission pédagogique du conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines propose les orientations de la politique pédagogique et a vocation à traiter de l'organisation générale des études. Elle est notamment consultée sur le contenu et les modifications de l'offre de formation.

La commission pédagogique est composée du directeur et du directeur-adjoint à la pédagogie, du responsable administratif et financier de l'UFR, du responsable scolarité de la FLASH, du responsable de l'équipe de formation ou des équipes de formation, des directeurs de départements, des responsables d'année en licence, des responsables des masters et licences professionnelles, des représentants de la FLASH à la CFVU de l'Université.

Le directeur peut, en considération de l'ordre du jour, inviter à y participer toute personne dont la présence paraît utile.

La commission pédagogique est présidée par le directeur ou son représentant. Elle est réunie sur convocation du directeur.

Article 11-3 – La commission BIATSS

La commission BIATSS du conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines émet un avis sur les besoins en personnels et réfléchit sur l'organisation des différentes tâches et fonctions. Elle est également consultée sur l'organisation des services administratifs et donne un avis sur les demandes d'emplois BIATSS présentées au conseil.

La commission BIATSS est composée du directeur, du directeur adjoint désigné par le directeur, du responsable administratif et financier de l'UFR, du responsable scolarité de l'UFR, des élus BIATSS du conseil d'UFR, de 2 enseignants désignés par le conseil, membres du conseil ou non.

Le directeur peut, en considération de l'ordre du jour, inviter à y participer toute personne dont la présence paraît utile.

La commission BIATSS est présidée par le directeur ou son représentant. Elle est réunie sur convocation du directeur.

Article 11-4 – La commission relations internationales

La commission relations internationales du conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines propose les orientations de la politique internationale. Elle travaille en collaboration avec la commission relations internationales de l'Université.

La commission relations internationales est composée du directeur, du directeur-adjoint désigné par le directeur, du représentant de la FLASH à la commission Relations Internationales de l'Université, du responsable administratif et financier de l'UFR, des directeurs de départements.

Le directeur peut, en considération de l'ordre du jour, inviter à y participer toute personne dont la présence paraît utile.

La commission relations internationales est présidée par le directeur ou son représentant. Elle est réunie sur convocation du directeur.

Article 11-5 – La commission relations avec le monde socio-économique

La commission relations avec le monde socio-économique du conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines propose de renforcer les liens avec les entreprises, mais aussi le monde associatif et les collectivités publiques au niveau local et régional mais aussi au niveau national et international. Elle vise à développer des possibilités de partenariat qui viendraient enrichir la réflexion sur les formations, sur des axes de recherche possibles et permettraient de financer des bourses doctorales adaptées aux profils des étudiants.

La commission relations avec le monde socio-économique est composée du directeur, du directeur-adjoint concerné, du responsable administratif et financier de l'UFR, des directeurs de départements.

Le directeur peut, en considération de l'ordre du jour, inviter à y participer toute personne dont la présence paraît utile.

La commission relations avec le monde socio-économique est présidée par le directeur ou son représentant. Elle est réunie sur convocation du directeur.

TITRE 6 - LA FORMATION

Article 12 – Les formations

La faculté est organisée en équipes de formation. La composition des équipes de formation est validée chaque année en conseil de l'UFR.

Article 13 – Missions et responsabilités des départements

Chaque département assure pour les filières d'enseignement qui lui sont rattachées :

- > la définition et la mise à jour des contenus pédagogiques ;
- > la coordination de la répartition des services et l'organisation des enseignements ;
- > l'information des étudiants et des milieux professionnels ;
- > la définition des profils d'enseignement des postes à pourvoir dans le cadre des campagnes d'emplois ;
- > la coordination des enseignements communs à plusieurs UFR ;
- > la gestion budgétaire des formations du département.

Article 14 – La direction des départements

Les départements sont dirigés par un directeur, et éventuellement d'un co-directeur. Ils peuvent se doter d'un règlement intérieur.

Chaque directeur de département est élu pour deux ans renouvelables par et parmi les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires du département. Il est élu au suffrage direct au scrutin uninominal majoritaire à un tour (le candidat qui obtient le plus de voix [majorité relative] remporte le siège). En cas d'égalité de suffrages entre des candidats, le candidat le plus jeune sera déclaré élu.

TITRE 7 - LA RECHERCHE

Article 15 – Création des laboratoires et centres de recherche

Le conseil de la faculté propose à la commission de la recherche de l'Université, après évaluation et avis de la commission recherche de la faculté, la liste des laboratoires et centres de recherche dont il demande la reconnaissance et ceux qu'ils souhaitent doter d'un centre de responsabilité. Ces propositions doivent s'inscrire dans la politique générale de recherche de l'établissement.

Chaque laboratoire ou centre de recherche peut se doter d'un règlement intérieur.

Article 16 - Missions et responsabilités des laboratoires et centres de recherche

Les laboratoires et centres de recherche assurent :

- > la définition de leur politique scientifique ;
- > l'organisation de leur activité scientifique ;
- > l'établissement des demandes de crédits en direction des organismes publics à soumettre à la faculté ou à l'Université ;
- > l'information du Conseil d'UFR sur les contrats de recherche ;
- > la gestion administrative et financière de la recherche ;
- > la préparation des rapports d'activité pour le contrat d'établissement notamment ;
- > la définition du profil scientifique des enseignants-chercheurs titulaires et contractuels.

Délibération n° 2018-10-15-5-3 : Approbation de la convention entre l'Université de La Rochelle et la Préfecture relative à l'accomplissement des formalités de séjour des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur (2018-2021)

Séance du 15 octobre 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles R. 311-1 et R. 311-7,

Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (avec 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

APPROUVE la convention entre l'Université de La Rochelle et la Préfecture relative à l'accomplissement des formalités de séjour des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur (2018-2021) jointe à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

La convention est consultable aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2018-401 du 18 septembre 2018 portant attribution d'une subvention à l'association AFEV

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu l'avis de la commission d'aide au projet étudiant du 4 juin 2018,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 7 500,00 euros est accordée à l'association « AFEV » pour soutenir le projet étudiant intitulé : AFEV.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire CRB04 / CULTURE / FSDIE pour 7 500,00 €.

Article 3

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'Université sont chargés de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 septembre 2018.

Le président
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2018-505 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention Médiation et règlement des conflits

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,
Vu la délibération n°2013-11-25-3-2 du conseil d'administration du 25 novembre 2013 approuvant la création du diplôme universitaire « médiation et règlement des conflits »,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention Médiation et règlement des conflits est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences, présidente
- > Myriam Bacqué, médiatrice et formatrice, Maison de la Communication
- > Julien Viau, maître de conférences
- > Langis Gallant, médiateur et formateur, Maison de la Communication

> Marc Singer, formateur et coach en mindfulness, Maison de la Communication

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-506 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Stéphane Pinon, maître de conférences
- > Jacques Bouineau, professeur des universités
- > Alice Mazeaud, maître de conférences
- > Bruno Rivière, professeur associé

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Catherine Marie, professeur des universités
- > Philippe Sturmel, maître de conférences
- > Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences
- > Agnès Michelot, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Philippe Sturmel, maître de conférences, président
- > François Goliard, maître de conférences
- > Catherine Marie, professeur des universités
- > Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine, droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Philippe Sturmel, maître de conférences, président

- > Marine Fleury, enseignant chercheur contractuel
- > François Goliard, maître de conférences
- > Céline Laronde-Clérac, maître de conférences
- > Emmanuel Savatier, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Francette Fines, professeur des universités, présidente
- > Sabete-Ghobrial Wagdi, maître de conférences
- > Sabine Bertolaso, maître de conférences
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
- > Marie-Luce Bernard, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Laurent Bordereaux, professeur des universités, président
- > Anne-Claire Arrighi, enseignant-chercheur contractuelle
- > Céline Laronde-Clérac, maître de conférences
- > Agnès Michelot, maître de conférences
- > Marie-Luce Bernard, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-507 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention activités juridiques : assistant juridique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine, droit, économie, gestion, mention activités juridiques : assistant juridique est composé pour l'année 2018-2019 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Diarra Abdouraman, enseignant contractuel

- > Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences
- > Philippe Robin, professionnel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-508 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Agnès de Luget, maître de conférences, présidente
- > Carine Devaud, directrice de l'ISFAC et co-directrice de la licence professionnelle
- > Céline Laronde-Clérac, maître de conférences
- > Françoise Rouxel, professionnelle

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-509 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Linda Arcelin, professeur des universités, présidente
- > Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences
- > Marie-Luce Bernard, maître de conférences
- > Francette Fines, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Linda Arcelin, professeur des universités, présidente
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
- > Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences
- > Abdouramane Diarra, enseignant contractuel

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Linda Arcelin, professeur des universités, présidente
- > Bruno Rivière, professeur associé
- > Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences
- > François Venditozzi, avocat

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-511 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Francette Fines, professeur des universités, présidente
- > Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences
- > Céline Laronde-Clerac, maître de conférences
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Catherine Marie, professeur des universités, présidente
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
- > Linda Arcelin, maître de conférences
- > François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury des semestres 3 du master droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Francette Fines, professeur des universités, présidente
- > François-Xavier Morisset, maître de conférences
- > Catherine Marie, professeur des universités
- > Didier Salvi, maître de conférences associé

Le jury des semestres 4 du master droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Catherine Marie, professeur des universités, présidente
- > Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences
- > Francette Fines, professeur des universités
- > Didier Salvi, maître de conférences associé

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-512 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences
- > Stéphane Pinon, maître de conférences
- > Francette Fines, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Alice Mazeaud, maître de conférences
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités
- > Jacques Bouineau, professeur des universités

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit public est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Laurent Bordereaux, professeur des universités, président
- > Agnès Michelot, maître de conférences
- > Alice Mazeaud, maître de conférences
- > Anne-Claire Arrighi, enseignant chercheur contractuel

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-513 du 10 octobre 2018 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et de la première année du master du domaine droit, économie, gestion, mention Droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Pour le domaine droit, économie, gestion, la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux niveaux de la licence et de la

première année du master du domaine droit, économie, gestion mention Droit, est composée pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Isabelle Sueur, maître de conférences, assesseur pédagogique
- > Francette Fines, professeur des universités
- > Philippe Sturm, maître de conférences
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités
- > Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article n

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-514 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention consultant en organisation et management

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,
Vu la délibération n° 2015-11-02-4-2 portant création et droit d'inscription du diplôme d'université « Consultant en organisation et management » à l'université de La Rochelle,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention Consultant en organisation et management est composé pour l'année 2018-2019 de :

- > Eve Lamendour, maître de conférences, présidente
- > Isabelle Sueur, maître de conférences
- > Nadine Laplénie, directrice Action Entreprises
- > Claudie Dromard, Consultante associée dans le domaine des systèmes de management

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-515 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention marketing digital

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,
Vu la délibération n°2016-05-23-5 portant création et droit d'inscription du diplôme d'université « Marketing digital » à l'université de La Rochelle,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention Marketing digital est composé pour l'année 2018-2019 de :

- > Florence Euzéby, maître de conférences, présidente
- > Sarah Machat, maître de conférences
- > Armelle Prigent, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-516 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion parcours général et parcours Finance, banque, assurance

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Isabelle Sueur, maître de conférences, présidente
- > Cécile Cristau, maître de conférences
- > Jessy Troudart, enseignant-chercheur contractuel
- > Guillaume Vernhet, professeur agrégé

Le jury des semestres 3 et 4 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Cécile Cristau, maître de conférences, présidente

- > Isabelle Sueur, maître de conférences
- > Jessy Troudart, enseignant-chercheur contractuel
- > Guillaume Verhnet, professeur agrégé

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion parcours général est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Isabelle Sueur, maître de conférences, présidente
- > Christelle Charbonnier, professeur certifié
- > Cécile Cristau, maître de conférences
- > Florence Euzéby, maître de conférences

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion parcours Finance, banque, assurance, est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Christelle Charbonnier, professeur certifié, présidente
- > Cécile Cristau, maître de conférences
- > Florence Euzéby, maître de conférences
- > Isabelle Sueur, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-517 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine, droit, économie, gestion, mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques est composé pour l'année 2018-2019 de :

- > Solenne Castillan, enseignant chercheur contractuel, présidente
- > Arnaud Deboudemange, professionnel
- > Laëtitia Montigny, Cipecoma
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-518 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du master du domaine droit, économie, gestion mention science pour l'environnement parcours management environnemental

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement parcours management environnemental est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Florence de Ferran, maître de conférences, présidente
- > François Mayon, maître de conférences
- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018,

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-519 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention Tourisme

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention Tourisme est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
- > Florence Euzéby, maître de conférences
- > Eve Lamendour, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention Tourisme est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
- > Florence Euzéby, maître de conférences
- > Eve Lamendour, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention Tourisme est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
- > Florence Euzéby, maître de conférences
- > Mathieu Paquerot, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-520 du 10 octobre 2018 portant nomination du jury du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3, et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Mathieu Paquerot, maître de conférences, président
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-521 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Florence Euzéby, maître de conférences, présidente
- > Florence de Ferran, maître de conférences
- > Gaël Planchais, maître de conférences associé
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Florence Euzéby, maître de conférences, présidente
- > Florence de Ferran, maître de conférences
- > Gaël Planchais, maître de conférences associé
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Florence Euzéby, maître de conférences, présidente
- > Cécile Cristau, maître de conférences
- > Florence de Ferran, maître de conférences
- > Isabelle Sueur, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-522 du 10 octobre 2018 portant nomination des jurys du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Gaël Planchais, maître de conférences associé, président
- > Florence Euzéby, maître de conférences
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Gaël Planchais, maître de conférences associé, président
- > Florence Euzéby, maître de conférences
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Gaël Planchais, maître de conférences associé, président
- > Isabelle Sueur, maître de conférences
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-523 du 10 octobre 2018 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master première année du domaine droit, économie, gestion mention gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Pour le domaine droit, économie, gestion, la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master première année du domaine droit, économie, gestion mention gestion, est composée pour l'année universitaire 2018-2019 de :

- > Isabelle Sueur, maître de conférences, présidente
- > Florence De Ferran, maître de conférences
- > Florence Euzéby, maître de conférences
- > Mathieu Paquerot, maître de conférences
- > Gaël Planchais, maître de conférences associé
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2018.

Le président
Jean-Marc Ogier

